Vol. LI SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 6 SEPTEMBRE 1922 No. 41

ABONNEMENTS

Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces

Par pouce ....50 sous

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ....12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
[illegible]blié par A. GAUVIN
Avenue Provencher
SAIN[illegible]IFACE - MANITOBA
[illegible]phone : 1235

The Library Government Offices

LA COMMISSION DES REPARATIONS ET LA RUPTURE

Le Conseil des minitres français a approuvé la conduite de M. Poincaré à la Conférence de Londres. Il n'en pouvait pas être autrement, puisque le programme du président du Conseil avait été approuvé par le gouvernement et en était en quelque sorte l'émanation.

Quand à la convocation des Chambres, elle n'a pas paru nécessaire pour le moment. Avant son départ, le Parlement avait eu, en effet, l'occasion d'entendre les déclarations de M. Poincaré qui, particulièrement au Sénat, avaient été très précises. Au Luxembourg comme au Palais Bourbon, les ordres du jour de confiance accordés au gouvernement dictaient à ce dernier l'attitude qu'il a observée sans faiblesse à la Conférence de Londres.

Reste donc à savoir ce que le gouvernement décidera dans le cas ou la Commission des réparations, saisie de la demande de moratoire de l'Allemagne, s'inclinerait devant les ordres venus d'Angleterre et qui nous mettraient en minorité.

Devrons-nous accepter une décision que nous avons repoussée à Londres, ou passer outre à une détermination que nous avons combattu au point de rendre inutiles les pourparlers de la Conférence?

Telle est la question qui doit être envisagée et sur laquelle le gouvernement a à se prononcer.

En fait, pour l'opinion publique, la Commission des réparations n'est qu'une émanation des Etats alliés dont elle doit défendre les intérêts à l'égard de l'Allemagne. Mais ces Etats, comme l'indique le traité, sont juges de savoir si ces intérêts ne sont pas lésés et s'il ne convient pas à l'un d'eux, dans ce cas, de prendre des mesures de coercition. Cela est si vrai que c'est à l'avis de ces états que se réfère la Commission s'il lui parait nécessaire, de son côté, de demander l'application des sanctions.

Il serait d'ailleurs souverainement illogique qu'on acceptât à Paris ce qu'on a refusé à Londres et qu'on s'inclinât devant les décisions des représentants des Etats réunis à l'hôtel Astoria, quand on combattu et repoussé ces décisions lorsque les chefs de ces Etats étaient groupés à Downing Street.

Certains craignent qu'en passant outre à une délibération de la Commission contrarie à nos intérêts, nous allions à l'encontre du traité lui-même. Mais alors, à quoi donc servent les Conférences? Et si celle de Londres avait conclu dans un sens opposé à ce pourra décider la Commission, qu'elle solution eut été prise par les Alliés?

Quant au traité lui-même, il y a longtemps qu'on n'en trouve plus trace que dans les organes devenus inutiles depuis qu'on l'a laissé violer, non seulement par les Allemands, mais par l'Angleterre elle-même, comme cela s'est produit dans la question de Haute-Silésie et de l'occupation de la Ruhr où l'on vit M. Lloyd George essayer de traiter directement avec l'Allemagne, sans se préoccuper de l'existence de la Commission des réparations.

De notre côté, avons-nous attendu l'avis de celle-ci pour obliger l'Allemagne à s'exécuter, en occupant Francfort?

On objecte qu'après cette occupation qui, d'ailleurs, produisit des résultats immédiats, M. Lloyd George obtint de M. Millerand que, désormais, dans un cas semblable, les Alliés en fussent avisés. Le consentement du président du Conseil d'alors lui était personnel et d'un caractère de pure convenance diplomatique. Il n'engageait pas les autres Etats, pas plus qu'il n'engageait l'Etat français vis-à-vis de la Commission des réparations et des articles 17 et 18 qui donnent un droit "respectif" aux sanctions.

La situation ne saurait être la même qu'au moment où s'est créé un organisme qui devait servir à la défense de nos intérêts. Il est démontré aujourd'hui que, non seulement la Commission des réparations n'a pas défendu ces intérêts, mais que, suivant la déclaration de M. Loucheur à la Commission des affaires étrangères du Sénat, elle s'y est montrée, dans sa majorité, hostile et n'a pas cessé de favoriser les tendances allemandes.

La composition de cette commission où, contrairement à l'équité, la France, première créancière de l'Allemagne, ne possède qu'une voix sur quatre, est par cela même, suspecte, et, après ce qui s'est passé à la Conférence de Londres, dont elle ne peut être que l'écho, elle ne saurait faire jurisprudence à notre ègard et détruire d'un trait le programme très net que nous avons développé et maintenu à Londres.

Non. Nous restons maitres de notre action personnelle et nul ne saurait nous le reprocher, moins que tout autre M. Lloyd George qui a tout fait pour amener cette dissociation et qui, du reste, ne s'est jamais embarrassé de tels scrupules. Son entêtement et son acrimonie à défendre l'Allemagne contre toute sanction effective et surtout rapide, révèlent ce qu'on savait déjà, des tendances bienveillantes du premier ministre anglais à l'égard du Reich.

Ainsi donc, nous voyons notre principale alliée tendre les mains à nos adversaires d'hier et d'aujourd'hui. Nul n'aurait pu prévoir ce résultat de la guerre et, malgré tout ce qu'on savait de la "perfidie" séculaire de la politique anglaise, il était difficile d'imaginer un pareil revirement.

Mais M. Lloyd George cèdera si on sait lui montrer qu'une rupture ne nous effraie pas et qu'au contraire elle ne peut que servir nos intérêts en nous déliant les mains et en nous permettant d'appliquer sans plus tarder les sanctions auxquelles le traité de Versailles nous donne le droit de recourir.

M. J.-B.-M. BAXTER VOIT UN CANADA UNI ET PROSPERE

Montréal—L'honorable J. B. M. Baxter, c. r., député conservateur de Saint-Jean, (N.-B.), ancien sollîciteur général du Nouveau-Brunswick, chef des conservateurs de cette province, est venu rendre visite hier aux rédacteurs de la "Patrie".

M. Baxter arrivedeSan Francisco et de Vancouver. En ce dernier endroit, il a assisté au congrès du barreau canadien où il a prononcé un discours important sur la loi civile.

En termes fort beaux il a vanté la loi civile de la province de Québec et l'a citée en exemple à tous les jurisconsultes présents.

M. Baxter est un ami sincère des Canadiens-français. Il ne peut comprendre que dans notre pays, il puisse y avoir des discussions acerbes de races et de religions. Même dans les grands débats politiques ces deux questions doivent être à tout prix évitées.

M. Baxter ne désespère pas que ces problèmes seront un jour résolus à l'avantage de tous et de chacun. Il veut enfin un Canada uni et sans alliage, un Canada qui ignore la friction et ne respire que la paix et la concorde la plus parfaite. Un mot avant de terminer, M. Baxter parle notre langue. Il l'a prouvé éloquennemt en Chambre à la dernière session. M. Baxter est donc un ami dévoué et averti de notre race et de la langue qu'elle parle.

LES ACCUSATIONE DE M. FORD

Les usines Ford fermeront leurs portes le 16 septembre prochain, jetant ainsi sur le pavé, à ce qu'on calcule, tout près de 300,000 ouvriers ou employés.

Cette décision, M. Ford déclare qu'il a du la prendre à son grand regret, après avoir tout étudié, tout tenté pour obvier aux conséquences de la grève des charbonnages, qui a rendu impossible le ravitaillement en combustible de ses usines.

Si, comme l'affirme M. Ford, ses ateliers fabriquent et livrent par jour 5,200 automobiles, alors que la demande quotidienne pour ces machines s'élève à 5,300 il est évident que la fermeture de ces établissements, en plein rendement de leur capacité de production, est aussi désastreuse et ruineuse pour les propriétaires et actionnaires que pour les employés et ouvriers, et qu'elle n'a pu être décidée qu'à la dernière extrémité, après avoir tout essayé pour y échapper.

M. Ford a fait ses preuves comme industriel, et lorsqu'il se décide a fermer ses usines en pleine production, alors que la demande reste supérieure au rendement quotidien pourtant si formidable de 5,200 voitures par jour, il faut convenir que les accusations qu'il porte publiquement ne peuvent être passées sous silence.

D'après M. Ford, la disette de charbon est telle, au point de vue industriel, que malgré son souci constant d'assurer son approvisionnement, ,il lui restera, le 16 septembre prochain, tout juste de quoi alimenter ses hautfourneaux et ses fours, dont l'arrêt, même temporaire, occasionnerait des pertes se chiffrant par centaines de mille dollars.

Or, son avis est que cette crise nationale, devant laquelle les autorités, tout comme le public, sont impuissants est imputable à la cupidité des barons de la finance qui, au moyens d'agents subventionnés, contrôlent et manipulent les unions ouvrières dans le pays, pour servir une conspiration ayant pour but de forcer le gouvernement à racheter à des prix et conditions dictées par eux, les réseaux démoralisés et ruinés des chemins de fer.

Cette accusation est appuyée par une documentation qui semble sérieuse, tout au moins quant aux résultats acquis.

L'industrie américaine incapable de payer les prix exorbitants réclamés pour le charbon, et d'ailleurs impuissante à se ravitailler même à ces prix, se voit donc menacée d'un désastre, à l'heure même où tout indiquait une reprise profitable d'activité.

Les conspirateurs escomptent que, devant cette menace, le gouvernement obligé de céder aux demandes d'intervention, n'aura d'autre alternative que d'assumer le contrôle des exploitations ferroviaires dans l'espoir de ramener l'ordre dans les transports nationaux.

La partie serait belle alors pour ceux qui n'aspirent qu'à se débarrasser de réseaux devenus un trop lourd fardeau; ils vendraient à des conditions inespérées et passeraient la main à "la princesse" à l'Etat, l'habitulle vache à lait.

Qu'y a t-il de fondé dans cette accusation si grave? Il faut bien reconnaitre qu'elle a pour la justifier des vraisemblances plausibles.

Les entreprises ferroviaires, qui, pendant les quarante ou cinquante dernières années, ont alimenté tant de spéculations fructueuses, sources de la majeure partie des grosses fortunes, sont aujourd'hui menacées par plusieurs facteurs, notamment les transports automobiles; l'outillage avec les progrès de l'électricité devra être avant peu complètement renouvelé, alors que les conditions économiques, celles en particulier des salaires, ne laissent entrevoir que de maigres possibilités de revenus.

Dans ces conditions quoi de plus naturel, vraisemblable donc, que les gros financiers aspirent à se débarrasser de ces réseaux offrant désormais plus de charges et d'aléas que de profits?

C'est un point de vue qui vaut d'être étudié et sur lequel il est bon que l'attention du public soit attirée.

Quant à l'existence du contrôle exercé par le moyen d'agents subventionnés, sur les unions ouvrières, par ces mêmes puissances financières, il est malheureusement raisonnable de croire que ce n'est pas chose invraisemblable.

Comme on le voit, nos voisins ne sont pas encore sorti du bois; bien au contraire, ils vont avoir à faire face à une crise formidable, une véritable révolution pour défendre l'intérêt public.

(La Presse)



RAPPORT DU COMITE DU MONUMENT

élevé à la mémoire des soldats français de l'Ouest morts au Champ d'Honneur.

10 *JUILLET* 1922

PRESIDENT D'HONNEUR
M. L'Agent Consulaire de France
PRESIDENT
M. J. A. M. de la Giclais
VICE-PRESIDENTS
M. le curé Jolys M. V. Mager M. J. Grymonpré
SECRETAIRE-TRESORIER
M. J. E. Collon
MEMBRES
MM. F. Chalieux, Rév. J. Guiastreime, L. G. Legrand, P. de Roquigny F. de Sieyès, B. Soury-Lavergne, C. Vampoulle, B. de Roussy de Sale, J. de Froment, Dr. A. Nové-Josserand, L. Marius, A. Sebilleau, P. Simonot, G. R. Vendôme, Lt. B. de Witte, R. Denis.

AUX SOUSCRIPTEURS

Le Comité du monument ayant terminé son rôle rend compte aux souscripteurs du total des souscriptions reçues montant à $2,774.86.

La plupart de ces souscriptions ont déjà été publiées dans la Liberté et le comité se contente aujourd'hui de publier les noms de ceux qui n'ont pas encore été publiés. Il donne ensuite de celà le détail des dépenses faites.

Il sera impossible d'envoyer une copie du dit compte-rendu à tous les souscripteurs car celà occasionnerait une dépense considérable; mais le Comité fait son possible pour que quelques exemplaires soient envoyés dans chaque localité où il y a des souscripteurs.

Le comité profite de cette occasion pour remercier bien sincèrement tous ceux qui l'ont aidé dans sa tâche et est persuadé que le monument exprime bien l'idéal patriotique qui l'a inspiré.

J. E. COLLON, Secrétaire.

RECETTES DU COMITE

Listes déjà publiées dans la Liberté	$2,308.20
Balance des recettes de la soirée du 25 Avril 1920	11.75
Soirée du 17 Novembre 1920	251.91
Intérêts reçus sur dépôts	35.00
Madame Geo. Rondeau, (St. Léon)	2.00
Rév. P. Péalapra, (St. Boniface)	1.00
R. Delaveau (St. Vital)	5.00
H. Linassier, (Ericksdale)	2.00
Rév. Salaun, 2ème souc., (Pincher Creek)	1.00
B. de Witte, 2ème sousc., (Winnipegosis)	10.00
Rdes Soeurs de St. Adolphe, (St. Adolphe)	25.00
Guignot	5.25

(A suivre en page 2)

UN [illegible]T D'EVEQUE

C'est un évêque de la région parisienne, très respecté, très français, très fin.

Un religieux bénédictin qui fait campagne pour l'abolition du rabat, trop français pour être orthodoxe, et pour la prononciation italienne du latin, vient voir le prélat et l'endoctrine.

"Non, mon cher père, répond l'évêque, je ne dirai ni "tchi" ni "tché", ni "ous" ni "oum"; je suis trop vieux: je suis né en "om", je mourrai en "om".

SURETE AVANT TOUT

"Sûreté avant tout" est une maxime bonne à suivre presque toujours, surtout lorsqu'il s'agit de prêter de l'argent. Le riche peut se permettre de spéculer et de courir les risques auxquels l'exposent les taux d'intérêt élevés. Ceux qui ne disposent que de modestes épargnes ne devraient les placer que sur garantie absolue. Pour cette classe, les bons du Dominion du Canada ne sauraient être égalés: leur sureté est parfaite et ils rapportent un intérêt libéral. Les détenteurs des bons du Dominion du Canada, à cinq et demi pour cent, échéant le 1er décembre 1922, peuvent replacer leur argent au même taux d'intérêt, en échangeant les anciens bons contre des nouveaux, d'une durée de cinq ou dix ans, comme il leur plaira. Toutes les banques chartrées peuvent faire ces échanges.

LE CANADA MUSICAL

La saison musicale est à l aveille de commencer; cela se voit puisque le numéro du 2 septembre du Canada Musical parait à 20 pages. Une des grosses nouvelles qu'il nous apporte, c'est la disparition inexplicable du compositeur Alexandre Glazounoff, dont on est sans nouvelles depuis sa rentrée en Russie à la demande du gouvernement soviétique. Une interview de M. Pierre Monteux, directeur de l'orchestre Boston Symphony, nous donne ses impressions au retour d'un court voyage en Europe. Nos musiciens rentrent aussi de leur voyage d'outremer. Henri Marteau, le violoniste, vit en Allemagne et il se livre à la composition. Les Anglais sont anxieux de voir rouvrir les portes du théâtre de Covent Garden, restées fermées depuis la guerre. Le Brésil donne de grandes fêtes artistiques pour célébrer le centenaire de son indépendance. Le Canada Musical a des portraits remarquables: celui de Mme Emma Calvé, célèbre par son incarnation de "Carmen", avec son autographe; ceux d'Alfred Cortot, le pianiste, et de Jacques Thibaud, le violoniste, avec les groupes de personnes qui ont suivi leurs Cours d'Interprétation pendant l'été. Beaucoup ne nouvelles de l'Europe, etc. Le Canada Musical est en vente au prix de 15 sous le numéro. Pour les abonnements, $3 par an, on doit s'adresser à Casier postal 1509, Montréal.

PRES DU MILLION

Montréal—John Lowell et Fils dans leur annuaire des adresses de Montréal, qui sera distribué aux souscripteurs dans quelques jours, font un estimé de la population de la ville qui, d'après leur propre recensement est estimé à 797,888 pour la ville proprement dite, plus 19,500 pour Westmount, 14,000 pour Outremont, 30,000 pour Verdun, et 1,800 pour Montréal- Ouest, ce qui forme un grand total de 863,188. On voit que nous ne sommes pas loin dumillion. Les rues sont maintenant au nombre de 1,517 y compris celles des municipalités extérieures.

DECES

Nous apprenons avec regret la mort de M. L. A. Potvin, de Winnipeg. Il était le frère de M. A. Potvin, de cette ville. es funérailles auront lieu vendredi, à neuf heures du matin, à la cathédrale de Saint Boniface.

RAPPORT DU COMITE DU MONUMENT

(Suite de la page 1)

E. Moderei		5.00
Marc Songri, (Dunrea)		1.00
C. Vautrin, (Erickdale)		8.00
RR. PP. Oblats, (Duluth)		5.00
J. F. Combot		5.00
Mr. Bourgoin, (Winnipeg)		15.00
Mme Gauthier, (Winnipeg)		25.00
Mme Mullon, 2ème sousc., (St. Boniface)		1.00
M. G. Dubois, (Duck Lake)		2.00
Comité d'amusement de Ste Rose du Lac		49.75
		$2,774.86

DEBOURS

Argent payé en France pour paiement de la statue et des plaques (y compris le transport)		$ 777.46
Douane payée pour la statue	$ 362.07	
Payé à M. Boxeur, pour frais	5.00	
Payé pour frais des plaques (y compris le transport à St. Boniface)	7.85	
	374.92	
Moins remboursement reçu de la douane	360.82	
		14.10
Payé à Monsieur Pirotton pour travail de pierre	1,412.00	
" pour la clôture	325.00	
" pour divers frais	9.15	
	1,746.15	1,746.15
Payé pour entretien du terrain, placement du gazon, fleurs, etc, en 1921		63.00
Frais divers:		
200 circulaires et enveloppes	25.95	
1000 reçus	8.25	
Timbres	15.25	
Timbres	5.00	
Timbres	2.00	
100 cartes postales	3.00	
1000 circulaires	15.00	
Programmes du 25 Avril 1920	4.00	
Echanges sur chèques	.60	
Frais spéciaux à la soirée du 25 Avril 1920	13.00	
Loyer d'une salle de réunion à St Boniface	2.00	
Dépenses pour l'inauguration du monument circulaires, etc.	40.00	
Pertes fête du 14 juillet 1920	19.70	
Total	$ 154.25	
Impression du compte-rendu et envoi	19.90	
		$ 172.25
Total général		$2,774.86

OEUVRE DU SOUTIEN FRANCAIS

Pro Infantia -- Pro Patria

Depuis quelques jours se trouve parmi nous Madame la comtesse d'Audiffret, la déléguée générale de l'oeuvre admirable du Soutien Français "Pro Infantia - Pro Patria", de l'entretien et de l'éducation de nombre d'enfants en France, dont le père est tombé sur le champ de bataille ou revenu mutilé ou infirme.

La comtesse d'Audiffret est venue parmi nous plaider la cause si pathétique de ces pauvres enfants dont l'avenir est un problème si grave pour la France, accréditée par le gouvernement Français, Son Eminence le Cardinal Dubois, archevêque de Paris, et Sa Grandeur Monseigneur Baudrillart, Recteur de l'Universite catholique de Paris; tout spécialement recommandée aussi auprès de Son Honneur Monsieur le Lieutenant Gouverneur de Manitoba et Lady Aikin et Mr. le consul de France et Madame Bourgoin.

Nous croyons pouvoir affirmer que Madame d'Audiffret donnera une causerie en langue française et une en langue anglaise pendant son séjour à Winnipeg. Conférences qui seront suivies à quelques jours de distance d'une fête très parisienne qui aura le cachet de l'inédit et est destinée à laisser une impression durable parmi tous ceux qui sont amis de la France.

Dans un prochain numéro, nous donnerons les détails sur ces événements ayant rapport à notre chère France.

RECORD BOSSOUTROT

Bossoutrot, aviateur français, dirigeant un monoplan dans le concours international de planeurs, est resté dans l'air pendant 5 minutes et 18 secondes. Il a établi un record et battu de trois minutes et deux secondes les meilleures performances allemandes. Il a utilisé un courant qui s'élevait le long de la colline d'où il s'est élancé, arrivant à 48 mètres au dessus du sol.



rapidement obtenues par l'emploi du

GENTIN

(LE BON TONIQUE)

Son heureuse composition en fait le plus puissant des toniques. Il convient aux Convalescents, Vieillards, Femmes, Enfants et aux personnes débiles et délicates.

Le Gentin, purement végétal, est originaire des Montagnes Rocheuses où les Sauvages Sioux l'employaient pour COMBATTRE LA MOLLESSE DES CHAIRS—SE DONNER DE LA RESISTANCE. En vente partout $1.00 la bouteille

Mandats de Voyageurs
Boites de sûreté et Garde des valeurs
Caisse de Noel
Change domestique et étranger.

Conseils Pratiques

Les trois éléments du succès sont: la volonté, le travail et l'économie. Ne négligez aucun.

LA BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

Succursale de St-Boniface, - - - J. H. N. LÉVEILLÉ, Gérant.
Succursale de Winnipeg, - - - J. E. ARPIN, Gérant.

Autres Succursales:

Lorrette — Bruxelles — Ste-Anne des Chênes
St-Norbert — Grande-Clairière — Giroux
La Salle — St-Claude — Labroquerie

Cusson Agencies, Ltd
Assurances

SEULS AGENTS EMETTANT DES POLICES EN FRANÇAIS
Représentant la compagnie de chemin de fer du
GRAND TRONC PACIFIQUE
GOUVERNEMENT CANADIEN
et toutes les autres compagnies de navigation, sur tous les océans
Renseignements donnes volontiers et gratuitement
60 AVE. PROVENCHER, St-Boniface. Tel. Main 4372

Faites Vite

N'attendez pas que la mauvaise digestion, la bilIosité ou les intestins inactifs vous aient causé un mal qui peut tourner en maladie sérieuse. Soulagement prompt donné par le meilleur correctif et préventif.

BEECHAM'S PILLS

En vente partout. En boîtes de 25c.

BERNIER, BERNIER & FRIPP
AVOCATS-NOTAIRES

Spécialité: Règlement de successions, compagnies, droit criminel
400, Edifice Somerset
WINNIPEG

J. A. CHARETTE

Bureaux: Main 7318 — TELEPHONES — Résidence: Main 4199
CASIER POSTAL 179
ST-BONIFACE, MAN.
PLOMBERIE POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE
CHAUFFAGE A EAU CHAUDE, VAPEUR, AIR CHAUD
COUVERTURES EN TOLE ET EN GRAVIER
CORNICHES ET VENTILATION ET TOUS TRAVAUX EN TOLE
SATISFACTION ASSUREE

ACHETEZ VOS
EPICERIES et PROVISIONS
T. Pelletier & Cie
AvenueTaché, St-Boniface
Où vous aurez toujours des marchandises de première qualité.

Direction Personnelle
EXCURSION A LA
COTE DU PACIFIQUE
PAR LES
MONTAGNES ROCHEUSES
Occasions extraordinaires de voir l'Ouest Canadien et les Montagnes Rocheuses dans les conditions les plus favorables et aux moindres frais.

TRAIN SPECIAL
De Winnipeg, juin, le 30, 11.30 p.m.

Ce train raccorde avec le PAQUEBOT G.T.P. De Prince Rupert, le 6 juillet

Arrêts aux endroits d'intérêt suivants:
Watrous, Saskatoon, Wainwright, Edmonton, Jasper, Mt. Robson, Prince-George, Kitwanga, Terrace, Prince Rupert, Vancouver, Victoria, Seattle.

CHOIX DE ROUTES POUR LE RETOUR

Pour plus amples renseignements s'adresser à:
M. E. SABOURIN, Agent, C.N.R.
549 Taché Avenue — ST. BONIFACE — Tel. N 1351, 1206
(Nous invitons la correspondance en français)
Canadian National Railways

Aux Détenteurs des Bons de la Victoire du Canada, à 5 ans et à 5½ pour cent d'intérêt

Émis en 1917 et échéant le 1er décembre 1922

OFFRE DE CONVERSION

LE MINISTRE DES FINANCES offre aux détenteurs de ces bons, qui désirent continuer leurs placements sous la garantie du Dominion du Canada, le privilège d'échanger à l'échéance les bons de l'une et de l'autre catégories portant intérêt de 5½ pour cent, payable semestriellement:

(a) Les bons de cinq ans, datés du 1er novembre 1922, échéant le 1er novembre 1927.

(b) Les bons de 10 ans, datés du 1er novembre 1922, échéant le 1er novembre 1932.

Tandis que les bons échéants rapporteront de l'intérêt jusqu'au 1er décembre 1922, les nouveaux bons commenceront à produire de l'intérêt à partir du 1er novembre 1922, CE QUI DONNERA UNE BONIFICATION D'UN MOIS ENTIER D'INTÉRÊT À CEUX QUI PROFITERONT DU PRIVILÈGE DE LA CONVERSION.

Cette offre est faite seulement aux détenteurs de bons arrivant à échéance et non pas à d'autres prêteurs. Les bons à émettre en vertu de cette proposition seront virtuellement de même nature que ceux échéants, sauf que l'exemption de taxe ne sera pas appliquée à la nouvelle émission.

Les détenteurs des bons échéants, qui désirent profiter de ce privilège de conversion, devraient porter leurs bons, LE PLUS TÔT POSSIBLE, MAIS NON PAS PLUS TARD QUE LE 30 SEPTEMBRE, à une succursale de toute banque chartrée au Canada, afin d'en recevoir en échange, pour les bons remis, un reçu officiel contenant une promesse de distribution de bons correspondants de la nouvelle émission.

Les détenteurs des bons échéants pleinement enregistrés, dont l'intérêt est payable par chèques émis à Ottawa, recevront, le 1er décembre, comme à l'ordinaire, leurs chèques d'intérêt. Les détenteurs de bons à coupons détacheront et retiendront le dernier coupon non échu, avant de remettre le bon lui-même pour être converti.

Les bons remis seront envoyés par les banques au ministère des Finances, Ottawa, où ils seront échangés contre des bons de la nouvelle émission, sous forme de bons pleinement enregistrés, ou de bons à coupons enregistrés, ou de bons à coupons au porteur, avec intérêt payable le 1er mai et le 1er novembre de chaque année, pendant la durée de l'emprunt. Le paiement du premier intérêt se fera le 1er mai 1923, et les bons de la nouvelle émission seront transmis aux banques pour distribution immédiate après la réception des bons remis.

Les bons de l'émission arrivant à échéance, qui n'ont pas été convertis en vertu de cette proposition, seront acquittés le 1er décembre 1922.

Daté à Ottawa, le 8 août 1922.

W. S. FIELDING,
Ministre des Finances.

Soudure de Metaux
Procédé "Oxy-Acétylène"
Nous ressoudons tout morceau brisé et donnons ces pièces la qualité égale au neuf.
SOUDAGE DE TOUS MEAUX
Manitoba Welding Company
Etabli depuis 1911
58 Princess — Tél. A8721
WINNIPEG, MAN
Nous parlons français

J. O. BRUNET
Importateur de
MONUMENTS FUNERAIRES
en marbre et granit, statues, etc.
Bureau et Atelier
346 Taché, St-Boniface
En face de
L'Hôpital St-Boniface
Tél. M. 5325-Rés. Tél. M. 7106

FUMEZ LE HEROS
TABAC CANADIEN FERMENTÉ
TRES DOUX TRES BON
PAS DE MAUVAISE ODEUR



Nos marchandises d'optiques sont entièrement garanties
A. R. McRUER
Opticien diplômé
Membre de la Société des Opticiens du Manitoba
Avenue Provencher, St-Boniface

Inventions
Protégées en tous pays
PIGEON & LYMBURNER
autrefois
PIGEON, PIGEON & DAVIS
Edifice Power MONTREAL

L'Allen's Lung Balsam
DAVIS & LAWRENCE CO., Montreal.

CITY OF ST. BONIFACE

PROMULGATION OF BY-LAWS

NOTICE is hereby given that the Council of the City of St. Boniface has passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned.

No. 1312—To open as a public highway all those portions of Lots 570, 572, 574, 671, 673, 675, DGS 76 St. Boniface Plan No. 224, shewn colored Pink on a plan attached to this By-law.

No. 1313. — Authorizing the withdrawal of Application No. 13686, covering Lot 29, Block 1, DGS 74-75 Plan 1160.

No. 1314. — Authorizing the withdrawal of Application No. 16900, covering Lots 1000, 1002, 1003, 1004, 1005 and 1006, RCMP Plan 76.

No. 1315. — Authorizing the withdrawal of Application No. 18767, covering Lot No. 29, Block 1, DGS 74-75, St. Boniface, Plan 1160.

No. 1316. — Enabling the City of St. Boniface to borrow from Banque d'Hochelaga the sum of Six Hundred Thousand Dollars.

No. 1317. — Amending By-Law No. 687, entitled "A By-Law to regulate proceedings in the Council".

No. 1318. — Authorizing assignment of Tax Sale Certificate covering Lots 24, 26, Block 11, Plan 1917, to Trustee Co. of Winnipeg.

No. 1319. — Providing for the exemption from general municipal taxation of new buildings erected and completed for habitation during the years 1922 and 1923.

No. 1320. — Authorizing the transfer of tax sale certicate to Alois Van Eenooghe, of the West Half of Lot 635, Parish of St. Boniface, Plan 64, excepting thereout the most Northerly ten feet in depth thereof.

No. 1321. — A By-Law of the City of St. Boniface for submitting By-Law. No. 1319 to the Electors, which last mentioned By-Law relates to the exemption from general Municipal taxation of new buildings erected and completed for habitation during the years 1922 and 1923.

No. 1322. — Authorizing the Mayor and Treasurer to make temporary loans from ratepayers or others, and to confirm such loans already made by the Treasurer as are provided for in Sections 533 and 710 of the St. Boniface City Charter.

No. 1323. — Repealing those portions of By-Law No. 1172 relating to the appointment of J. C. Dussault, City Treasurer.

No. 1324. — Providing for the execution and issue of certain transfers of lands sold by the City of St. Boniface to purchasers thereof at a certain sale thereof by public auction held on the 14th and 15th days of June A.D. 1922.

No. 1325. — Authorizing the transfer of Tax Sale Certificate to Mary Gladish of the City of Winnipeg of Lot 2, Block 3, Plan 1839.

No. 1326. — Amending By-Law No. 1310, respecting Business Assessment uoon Corporations, Companies, Individuals, etc., liable thereto and the Business Tax to be levied on said assessment, so as to provide for a fee of 5.00 to cover any transfers made under the said By-Law.

By-Law No. 1327. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the South side of Rue Dumoulin from Rue Lafleche to Rue Maisonneuve.

By-Law No. 1328. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the South side of Goulet Street, from Kenny Street to Langevin Street.

By-Law No. 1329. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the South Side of Goulet Street, from Tache Avenue to Kenny Street.

By-Law No. 1330. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the East Side of Kenny Street from Marion Street to Horace Street.

By-Law No. 1331. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the East side of Rue Langevin from Linden Avenue to Niverville Avenue.

By-Law No. 1332. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the East side of Rue Langevin from Niverville Avenue to Dubuc Street.

By-Law No. 1333. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the South side of Rue LaVerendrye between St. Joseph Street North and rue du College.

By-Law No. 1334. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the West side of Rue du College between Rue LaVerendrye and Rue Aubert.

By-Law No. 1335. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the south side of Horace Street, between Avenue Tache and rue Langevin.

By-Law No. 1336. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the West side of Rue Lafleche, between Rue LaVerendrye and Rue Notre Dame.

By-Law No. 1337. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of maing a four-foot plank sidewalk on the North side of Kitson Street from Kenny Street to Tache Avenue.

By-Law No. 1338. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the South side of rue Victoria, between Kenny Street and rue Langevin.

By-Law No. 1339. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the South side of Kitson Street from Kenny Street to Rue Langevin.

By-Law No. 1340. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the North side of Rue Dumoulin between Rue Lafleche and Rue Maisonneuve.

By-Law No. 1341. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special Rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the East side of Saint-Joseph Street North, between Avenue Provencher and Rue Dumoulin.

By-Law No. 1342. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special Rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the North side of Dumoulin Street from Rue Du College to Saint-Jean-Baptiste Street.

By-Law No. 1343. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special Rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the North side of Rue LaVerendrye between St. Joseph Street North and Rue Du College.

By-Law No. 1344. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special rate the cost making a four-foot plank sidewalk on the West side of Rue Lafleche between Rue Dumoulin and Rue Notre Dame.

By-Law No. 1345. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special Rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on Niverville Avenue from Rue Langevin to Genthon St.

By-Law No. 1346. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special Rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the South side of Goulet Street, from Rue Langevin to the Easterly limit of Lot 12, Block 4, Plan 386.

By-Law No. 1347.—A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special Rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the East side of Tache Avenue, from Patterson Street to St. Mary's Road.

By-Law No. 1348. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special Rate the cost of making a four-foot eight-inch plank sidewalk on the West side of Genthon Street, from Niverville to North property line of Lot 21, Block 1, Plan 1763.

By-Law No. 1349. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessement by Special Rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the East side of Avenue Tache, between rue Grandin and rue Derveau.

By-Law No. 1350. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special Rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the East side of Avenue Tache, between Rue Aubert and Rue Grandin.

By-Law No. 1351. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special Rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the West side of Rue St. Jean-Baptiste between Avenue de la Cathedrale and Hamel Avenue.

By-Law No. 1352. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the North side of Hamel Avenue, from Ritchot street to St. Jean-Baptiste St.

By-Law No. 1353. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the North side of Hamel Avenue, from Rue Langevin to Rue Ritchot.

By-Law No. 1354. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the East of Rue du College from Avenue Provencher to Rue Dumoulin.

By-Law No. 1355. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the South side of Marion Street, from Rue Langevin to Arnold Street.

By-Law No. 1356. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the West side of Rue Des Meurons from Eugenie Street to Dubuc Street.

By-Law No. 1357. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the West side of rue Des Meurons from Avenue de la Cathedrale to Hamel Avenue.

By-Law No. 1358. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the North side of Hamel Street, from Aulneau street to Langevin Street.

By-Law No. 1359. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the West side of St. Joseph Street North, between Rue Aubert and Rue Grandin.

By-Law No. 1360. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the East side of rue du College between rue Notre Dame and Rue LaVerendrye.

By-Law No. 1361. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the North side of Hamel Street between St. Jean-Baptiste and de la Morenie Street.

By-Law No. 1362. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the East side of Aulneau Street from Victoria Street to Hamel Avenue.

By-Law No. 1363. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special rate hte cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the West side of Rue Des Meurons from Bertrand Street to Marion Street.

By-Law No. 1364. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the West side of Rue Des Meurons from Horace Street to Eugenie Street.

By-Law No. 1365. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the West side of St. Mary's Road, from Lisgar Avenue to Tache Avenue.

By-Law No. 1366. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the East side of Avenue Tache, between Rue LaVerendrye and Rue Aubert.

By-Law No. 1367. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by Special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk o nthe West side of Kenny Street from Eugenie Street to Kitson Street.

By-Law No. 1368. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the North side of Kitson Street from Kenny Street to Rue Langevin.

By-Law No. 1369. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the East side of Rue du College between Rue Dumoulin and Rue Notre Dame.

By-Law No. 1370. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the East side of Avenue Tache, between Rue Derveau and Rue Arnaud.

By-Law No. 1371. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the North side of Hamel Avenue, between Rue de la Morenie and Rue DesMeurons.

By-Law No. 1372. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the West side of Rue Langevin, from Avenue de la Cathedrale to Hamel Avenue.

By-Law No. 1373. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the East side of Tache Avenue, from Kitson Street to St. Mary's Road.

By-Law No. 1374. — A By-Law of the Cit yof St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a five-foot four inch plank sidewalk on the West side of Rue Des Meurons, between Hamel Avenue and Bertrand Street.

By-Law No. 1375. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the West side of St. Mary's Road between Adelaide Street and Cauchon Street.

By-Law No. 1376. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the West side of St. Mary's Road from Smith Street to Adelaide Street.

By-Law No. 1377. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for the assessment by special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the West side of Rue Archibald between rue Tissot and rue Plinquet.

By-Law No. 1378—A By-Law of the City of St. Boniface to provide for the assessment by special rate the cost of making a five foot four inch plank sidewalk on the West side of Rue St. Joseph North, between rue Derveau and Hebert Street.

By-Law No. 1379. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for the assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the North side of Rue Notre Dame, from Rue College to Rue St. Jean-Baptiste.

By-Law No. 1380. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for the assessment by special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk o nthe West side of Rue St-Joseph North, between Rue Messager and Rue Hebert.

By-Law No. 1381. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for the assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk o nthe South side of Avenue Provencher, between rue Lafleche and Rue Archibald.

By-Law No. 1382. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for the assessment by special rate the cost of making an eight-foot plank sidewalk on the South side of Avenue Provencher, from Rue Aulneau to Rue St. Jean-Baptiste.

By-law No. 1383.— A by-law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk o nthe East side of Rue Langevin from Marion Street to Goulet Street.

By-Law No. 1384. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the South side of Oak Avenue, between Champlain Street and Arnold Street.

By-Law No. 1385. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the West side of Langevin Street, between Goulet Street and Lane South of Berry Street.

By-Law No. 1386. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the South side of Rue Notre Dame, between rue du College and rue St. Joseph North.

By-Law No. 1387. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the South side of LaVerendrye, between Rue du College and Rue St. Jean Baptiste.

By-Law No. 1388. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the South side of Avenue de la Cathedrale, between Rue Aulneau and Rue Langevin.

By-Law No. 1389. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the North side of rue Notre Dame, from Rue St. Jean Baptiste to Rue Thibault.

By-Law No. 1390. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the North side of Rue Notre Dame, between Avenue St. Joseph and Avenue du College.

By-Law No. 1391. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the West side of Langevin Street, from Marion Stret to Lane South of Marion Street.

By-Law No. 1392. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the South side of Oak Avenue, between St. Mary's Road and Kenny Street.

By-Law No. 1393. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the South side of Rue Notre Dame, between Tache Avenue and St. Joseph Street North.

By-Law No. 1394. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the South side of Oak Avenue, from Kenny Street to Rue Langevin.

By-Law No. 1395. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the North side of Marion Street, from Rue Langevin to Oak Avenue.

By-Law No. 1396. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the South side of Avenue de la Cathedrale, between Rue St. Jean Baptiste and Rue de la Morenie.

By-Law No. 1397. — A By-Law of the City o fSt. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the East side of Kenny Street from Eugenie Street to Kitson Street.

By-Law No. 1398. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the North side of Rue Notre Dame, between Avenue Tache and Avenue St. Joseph North.

By-Law No. 1399. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the South side of Oak Avenue, from Rue Langevin to Champlain Street.

By-Law No. 1400. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the South side of Rue LaVerendrye, between Avenue Tache and St. Joseph Street North.

By-Law No. 1401. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the South side of Avenue de la Cathedrale, between Rue Ritchot and Rue St. Jean Baptiste.

By-Law No. 1402. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making an eight-foot plank sidewalk on the East side of Tache Avenue, between Rue Dumoulin and Rue Notre Dame.

By-Law No. 1403. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making an eight-foot plank sidewalk on the East side of Tache Avenue, from Rue Dumoulin to Lane North of Provencher Avenue.

By-Law No. 1404. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of ditching and grading of Lloyd St. from Patterson St. to South line of Lots 13 and 29, Plan 1553.

By-Law No. 1405. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of grading and ditching of Langevin St. from Niverville Avenue to Linden Avenue.

By-Law No. 1406. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a twelve-inch tile sewer on Lariviere Street, between Youville St. and Seine River.

By-Law No. 1407. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a twelve-inch title sewer on Rue Youville, from Dubuc Street to South line of Lot 13, Block 6, Plan 1441.

By-Law No. 1408. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a twelve-inch title sewer on D'Orsonnens Street, from Dubuc St. to Rue St. Luc.

By-Law No. 1409. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making an eighteen-inch tile sewer on Dubuc Street, from DesMeurons St. to Seine River.

By-Law No. 1410. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a twelve-inch title sewer on Rue St. Jean Baptiste from Victoria Street to south line of Plan 1357.

By-law No. 1411 — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a twelve-inch tile sewer on Eugenie Street, from Rue Youville to East line of Lot 24, Block 6, Plan 2005.

By-Law No. 1412. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a twelve-inch tile sewer on Kitson Street, extending from Youville Street to the West line of Lot 66, Block 2, Plan 1201.

By-Law No. 1413. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a twelve-inch tile sewer on Dubuc Street, from Seine Street to Seine River.

By Law No. 1414 — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a pavement on Rue Archibald, between Rue Tissot and Rue Plinguet.

By-Law No. 1415. — A By-Law of the City of St. Boniface, fixing the indemnity of the Aldermen of the City of St. Boniface for the year 1922.

By-Law No. 1416. — A By-Law of the City of St. Boniface to authorize an assessment of the rateable property in the City of St. Boniface to raise the amounts necessary in the year 1922 to pay the sums required for ordinary municipal expenditure (including interest on debentures and Sinking Fund), Public School purposes, Municipal Commissioner's levy and Greater Winnipeg Water District's levy.

By-Law No. 1417. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a pavement on Rue Plinguet, between Rue Archibald and Dawson Road.

By-Law No. 1418. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a macadam pavement on Montcalm Street from Rue LaVerendrye to south rail of Canadian Pacific Railway track.

By-Law No. 1419. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of macadamizing roadway on Tache Avenue, from the North line of Lot 507, Plan 64, to rue Hebert.

By-Law No. 1420. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a sewer on Bertrand Street, from St. Jean Baptiste Street to West line of Lot 25, Plan 1099.

By-Law No. 1421. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a twelve-inch tile sewer on Kavanagh Street, from Rue Archibald to Dufresne Avenue.

By-Law No. 1422. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making an eight-foot plank sidewalk on the South side of Avenue Provencher from Avenue Tache to Rue Aulneau.

By-Law No. 1423. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the East side of Rue St. Jean Baptiste from Avenue de la Cathedrale to Avenue Provencher.

By-Law No. 1424. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the South side of Rue Dumoulin, between Rue du College and Rue St. Jean Baptiste.

By-Law No. 1425. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot sidewalk on the south side of Kitson Street, between Tache Avenue and Kenny Street.

By-Law No. 1426. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the south side of Rue Aubert, between St Joseph Street North and Rue du College.

By-Law No. 1427. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the South side of Avenue de la Cathedrale, between Rue de la Morenie and Rue DesMeurons.

By-Law No. 1428. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the East side of Kenny Street from Eugenie Street to Horace Street.

By-Law No. 1429. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the West side of rue Des Meurons, from Marion Street to Horace Street.

By-Law No. 1430. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a five-foot and four-inch plank sidewalk on the West side of St. Mary's Road, between Marion Street and Smith Street.

By-Law No. 1431. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the East side of Rue Langevin from Avenue de la Cathedrale to Hamel Avenue.

By-Law No. 1432. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessmnt by special rate the cost of making a five-foot four-inch plank sidewalk on the East side of Rue St. Jean Baptiste, between Avenue de la Cathedrale and Hamel St.

By-Law No. 1433. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a four-foot eight-inch plank sidewalk on the East side of de la Morenie Street, extending from Hamel Avenue to the South Limit of Lot 12, Block 3, Plan 1357.

By-Law No. 1434. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the East side of Tache Avenue, between Eugenie and Kitson Street.

By-Law No. 1435. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the south side of Rue Notre Dame between Rue St. Jean Baptiste and rue du College.

By-Law No. 1436. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a four-foot plank sidewalk on the South side of Rue Victoria, between Tache Avenue and Kenny St.

By-Law No. 1437. — A By-Law of the City of St. Boniface to provide for assessment by special rate the cost of making a six-foot plank sidewalk on the South side of Avenue de la Cathedrale, between Rue Langevin and Rue Ritchot.

All persons are hereby required to take notice that any one desirous of applying to have such by-laws or any of them, or part thereof quashed, must make his application for that purpose to a Judge of the Court of King's Bench sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice, once a week, for three successive weeks in the newspapers called "Le Manitoba" and "Norwood Press," or he will be too late to be heard in that behalf.

By Order,

ERNEST GAGNON,
City Clerk.

City of St. Boniface, Man.
August 28th, 1922.

UN HOMME AVEC UN PIED PARFAIT

Vous l'avez vu, vous ne pouviez pas ne pas le remarquer. Il parait mieux que les autres. C'est un homme qui porte des chaussures faites sur mesure. Vous ne pouviez vous imaginer que c'etait la chaussure qui faisait si bien paraitre cet homme. Pas un pli sur la chaussure, sa forme naturelle. Pas etonnant qu'il ait un pied parfait, regardez la marque de ses chaussures.

"Astoria" Shoes

Tailor Made for Particular Trade

Votre allure peut paraitre aussi elegante que celle de n'importe qui. Pour cela chaussez des souliers Astoria, fait sur mesure d'apres vos pieds.

Scott-McHale, Limited

London — Canada

ALLAIRE & BLEAU

QUINCAILLERS

Vous trouverez à notre Etablissement une ligne complète de

QUINCAILLERIE, FERBLANTERIE, FERRONNERIE, HUILE DE CHARBON, HUILE A MACHINE, ETC.

Nous avons aussi les peintures préparées de

SHERWIN WILLIAMS

Aussi leur Blanc de Plomb et les Vernis qui sont sans contredit les meilleurs du continent américain.

Boutique de Ferblanterie attachée à l'établissement.

Montage de Poêles et posage de Fournaises à air chaud,

Nous sommes aussi Agents d'Assurance contre le Feu

Phone N1043

J. A. F. BLEAU — Res. N1260

J. A. BLEAU — Res. N1324

568-70-72-76 AVENUE TACHE - - - - SAINT-BONIFACE

Les Ravages de la Famine en Russie

C'est à ces enfants qu'il faut porter secours.

Les journaux nous apportent de temps à autre, des nouvelles de la Russie et des ravages terribles que cause la famine dans ce pays. Devant une telle détresse, les peuples se sont émus de pitié et ont résolu de porter secours aux destitués qui tombent là-bas par milliers, surtout les enfants.

Quelles qu'aient été les erreurs du peuple russe, les petits enfants de l'ancien empire des tsars ne sont pas responsables des fautes de leurs parents. Ce sont eux cependant qui supportent aujourd'hui les conséquences les plus effroyables de la désorganisation générale qui existe dans ce vaste pays, autrefois si prospère. Mais le fardeau est trop lourd pour leurs frêles épaules, et par millions ils succombent, sans un mot, sans une plainte, victimes de la *faim*.

Les provinces de la Russie qui sont affectées par la famine, ont, ou plutôt avaient une population de 35,000,000 d'habitants. Déjà ce chiffre a été réduit de plusieurs millions et l'on estime qu'au moins dix millions mourront encore faute de nourriture, avant qu'on se soit organisé pour porter secours partout. Ces victimes, pour la plupart innocentes de ce qui s'est passé en Russie depuis 1917, se résignent placidement à leur sort et trouvent dans la mort un soulagement aux tortures sans nom qu'elles ont endurées.

Cet orphelin se traina au pied d'un mur pour mourir.

Les parents meurent et les enfants s'en vont par les routes, à la recherche de quelque chose à dévorer. Leurs petites mains délicates fouillent la terre durcie, dans l'espérance d'y trouver de l'herbe ou des racines qui pourraient soulager la faim qui leur tiraille l'estomac. Mais la mort impitoyable les attend eux aussi, et les fauche sans merci.

Comment le reste de l'humanité pouvait-il fermer les yeux sur ce qui se passe là-bas et refuser de venir en aide à ces malheureux enfants condamnés à mourir d'inanition. Leurs cris désespérés sont parvenus jusqu'à nous et nous ne pouvons plus maintenant ignorer les conditions abominables qui existent en Russie. Le Canada, le pays des enfants heureux, bien vêtus et bien nourris, répondra-t-il à l'appel?

Le "Fonds de Secours aux Enfants" qui a ouvert un bureau dans l'édifice Elgin à Ottawa, a confiance en la générosité de notre population. Les souscriptions peuvent être envoyées à Sir George Burn, trésorier de l'organisation, à cette adresse. Un dollar sera suffisant pour nourrir un enfant durant un mois et cinq cents dollars suffiront à procurer la nourriture à cent enfants jusqu'à la moisson prochaine. Déjà des dons importants sont parvenus au Fonds, et chaque jour, de nouvelles offrandes sont adressées à Ottawa. La Compagnie du Pacifique Canadien a pour sa part donné trois cents sacs de farine.

"Qui donne aux pauvres prête à Dieu."

Sauvés d'une mort certaine, grâce à la générosité des souscripteurs au "Fonds."

NOUVELLES LOCALES

Les écoles publiques sont ouvertes depuis hier.

M. Adrien Potvin est arrivé la semaine dernière d'Ottawa.

La police n'a pas encore de traces des derniers voleurs de Banques.

Des ouvriers peintres sont occupés à peindre le toit de notre cathédrale.

33 permis de construire ont été émis durant le mois d'Aout dans notre Ville.

Le Field Day tenu la semaine dernière à Norwood a été un grand succès.

M. Hector Savaria a commencé la construction d'une maison sur la Rue Aulneau.

L'exposition des jardins de Winnipeg s'est ouverte hier dans la bâtisse du Board of Trade, rue Main.

Nous avons eu le plaisir d'avoir la visite de M. E. H. Pâquet, représentant de l'Action Catholique de Québec.

Durant le mois d'Aout il y a eu une augmentation de naissances en notre ville et une diminution de mariages et de décès.

Ce matin à la Cathédrale le R. M. Brunet bénissait le mariage de Mlle Dupas et de M. Poisson, tous deux de cette ville. Nos souhaits de bonheur les accompagnent.

Madame Jean Gingras est partie la semaine dernière pour la Province de Québec, appelée auprès de son père et de sa mère blessés dans un accidnet d'automobile.

A la dernière séance du Conseil un vote de condoléances a été proposé à l'ex-échevin Cusson pour la perte de son épouse décédée hier soir après une longue et douloureuse maladie.

SA FILLE ETAIT NERVEUSE ET FAIBLE

La mère lui donne le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Résultat magique.

Cobourg Ontario.—"On m'a recommandé le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham pour ma fille. Chaque mois, elle devenait faible et nerveuse, avec douleurs aux reins et au côté droit. Cela durait depuis trois ans, et l'empêchait souvent d'aller à l'école. Elle est régulière et sa santé est meilleure depuis qu'elle a commencé à prendre le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, et se rend à la classe régulièrement." —Mme. John Toms, rue Ball, Cobourg, Ontario.

Mères, si votre fille a les mêmes symptômes, essayez le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. C'est une préparation de racines et herbages que jeunes et vieilles peuvent prendre en toute sûreté. En usage depuis près de cinquante ans, et une infinité de femmes doivent leur bonne santé à l'usage périodique du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

DECES

Nous apprenons avec regret la mort de Madame J. A. Cusson (née Couture). Madame Cusson a succombé hier soir vers les 5 heures après avoir combattu vaillamment durant de longues années contre une maladie très souffrante.

Madame Cusson était dame de Ste Anne et possédait l'estime de tous ceux qui avaient l'avantage de la connaitre.

Elle laisse pour pleurer sa perte, son mari, l'ex-échevin Cusson, sa mère Madame Jean Couture, plusieurs soeurs et frères.

A la famille éplorée Le Manitoba offre l'expression de ses sympathies les plus sincères.

CITE DE ST-BONIFACE

AVIS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de St. Boniface a l'intention de faire et construire et fera et construira un trottoir en granolithique de 4 pieds de largeur sur le côté ouest de la rue de la Morénie, de la rue Hamel au Lot 40 bloc 2 Plan 1357, au cout approximatif de $771.00.

Lans le cas où cette amélioration sera faite la Ville émettra des obligations spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement sur les propriétés faisant front sur le côté de la rue où l'ouvrage sera fait, une taxe uniforme de frontage suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de cinq ans; l'intérêt étant calculé à un taux n'excédant pas six pour cent par an et à un pour cent par année de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée représentant au moins les trois cinquièmes de la valeur de la dite propriété ne pétitionnent à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le travail et à prélever la taxe spéciale de frontage ci-haut mentionnée.

Par ordre,
ERNEST GAGNON,
Greffier

St. Boniface, Man., 6 septembre, 1922

SERIEUX ACCIDENT D'AEROPLANE

Sur la ligne Paris-Londres

Paris—Cinq Américains passagers à bord d'un aéroplane Paris-Londres, ont échappé de près à la mort, lorsque l'appareil s'est écrasé... pilote venait de déposer un passé à Berck-Plage, à environ 35 kilomètres au sud de Boulogne. Le sager sur la plage et reprenait son vol lorsque l'arrêt du moteur provoqua l'accident. Quoique l'appareil ait été entièrement démoli, les passagers ont échappé à l'accident avec quelques contusions. Les passagers étaient: M. J. Edwin Weissenfluth et sa fille, de Scranton, Pensylvanie; Melle H. M. Roech, de Philadelphie, et Mme M. Heins et sa fille de New York.

TANT DE GENS SONT NERVEUX

"Fruit-a-tives" Le Remède Pour Les Nerfs

Ce Médicament à base de Fruits Rétablit la Santé

Le nombre des gens qui souffrent de nervosité augmente dans le monde entier. Ceci est dû, dans une certaine mesure, à la réaction de la guerre. L'insomnie, les maux de tête, la dépression mentale, le rhumatisme, la dyspepsie nerveuse, sont autant de résultats d'un déséquilibre du système nerveux.

Le sang et les nerfs se tiennent de si près que l'état de l'un a nécessairement sa répercussion sur l'état des autres. Si le sang est chargé d'impuretés, il est impossible d'avoir des nerfs solides et calmes.

La première chose à faire, dans le traitement des désordres nerveux, consiste à purifier et à enrichir le sang. C'est ce que fera "Fruit-a-tives".

"Fruit-a-tives" stimule les intestins, le rein et la peau et il purifie le sang. "Fruit-a-tives" améliore l'appétit et la digestion. Grâce à lui les aliments sont digérés normalement ce qui permet au sang de nourrir tout l'organisme et notamment les nerfs.

Les hommes et les femmes qui prennent "Fruit-a-tives" pour un désordre nerveux quelconque—déclarent que ce médicament à base de fruits donne des résultats merveilleux.

50c la boîte, 6 boîtes $2.50. Boîte d'essai 25c.

Chez les marchands ou expédié par la poste sans frais par Fruit-a-tives Limitée, Ottawa, (Ont.)

LA TRAVERSEE DE LA MANCHE

éUn Anglais et un Français tentent l'épreuve malgré la température

Les fortes marées et le froid ont forcé les quatre nageurs américains qui ont l'intention de traverser la Manche à la nage de remettre leur départ à un moment plus favorable. Les Américains qui s'entrainent ici depuis quelque temps sont Charles Toth de Boston, Henry Sullivan de Lowell, Massachusetts, Walter Patterson de Bridgeport, Connecticut, et Sam Richard de Boston.

Malgré la température et la marée, Burgess, qui avec le capitaine Mathew Webb, aussi un Anglais, est le seul homme qui ait jamais réussi à traverser la Manche, s'est mis à l'eau ce matin pour répéter son exploit. Il est parti de la côte française. Jean Michel, un Français, est également parti. On considère la tentative de Burgess d'autant plus remarquable qu'il a plus de 50 ans et qu'il a eu peu d'entrainement récemment.

Le Savon "Lifebuoy"—Désinfectant—est recommandé par les médecins comme une sauvegarde contre les maladies contagieuses.

Transmission 660

Application No.........

THE REAL PROPERTY ACT AND THE ASSESSMENT ACT

Land Titles Office, District of Carman

FELIX HEBERT OF BROAD VALLEY IN MANITOBA, FARMER, formerly of Fannystelle, Manitoba.

has applied to be registered as owner under the above Act of the land described at the foot hereof, and the District Registrar has directed notice of the application to be served on you. The Applicant claims title to said land by virtue of a sale of the land for taxes by the Rural Municipality of Grey and you are hereby required to take notice that unless you redeem said land under the provisions of the Assessment Act or file a caveat or take other proceedings to stop the issue of a certificate of title to the applicant within six months from the service of this notice upon you, a certificate of title will issue to the applicant, or to whom he may appoint, and you will thereafter be forever estopped and debarred from setting up any claim to, or in respect of, said land.

Dated at the Land Titles Office at Carman this 24th day of March one thousand nine hundred and twenty.

LAND REFERRED TO:

In the town of Fannystelle in Sec. 15 in Township Nine (9) in Range 3 West of the P. M. in the Province of Manitoba, and being Block "E" which Block is shown on a plan of survey of said town registered in the Carman Land Titles Office as No. 588.

To REVEREND STANISLAS ROSEMBERG of the City of Paris, France, Canon in Holy Orders:

ALFRED BEAUCHESNE of Gravelbourg, Saskatchewan.

(Services for latter to be made at office of Willoughby, Pickett and Craig, Barristers, Moose Jaw, Sask.)

(Seal) J. H. HAVERSON

2 ins.

Petites Annonces

50 SOUS PAR INSERTION

A LOUER—Deux bonnes grandes chambres garnies. S'adresser 55 rue Masson, St. Boniface.
40-41

Les grandes chaleurs sont arrivées. Pourquoi ne pas voir

FONTAINE & BOULANGER

qui vous échangeront votre poêle à bois contre un poêle électrique. Nous sommes agents des marques Moffat, McClary's, Westinghouse, National. Si votre installation est faite, la connection ne vous coutera rien. Les prix, les facilités de paiement sont établis par le fabricant et sont les mêmes partout. Ne portez pas votre argent de l'autre côté du pont. Notre argent doit rester chez nous. C'est la seule manière de contribuer au développement de notre ville.

FONTAINE & BOULANGER

53 Ave. Provencher — Tél. N1425-1026

MAGNIFIQUE étalage de Couteaux chez Allaire & Bleau. Gros, petits, fantaisie; avec manches de cornes, de nacre, d'ébonite, d'acier, etc. Les prix? M. Bleau a fait une affaire superbe en achtant ce lot de couteaux et il tient à en faire bénéficier sa clientèle. Chaque couteau sera vendu de 30 à 60 pour cent. plus bas que son prix réel.

N'oubliez pas l'adresse: ALLAIRE & BLEAU, Avenue Taché, St-Boniface.

ROBOL.
(Tablettes)
Nettoient l'intestin paresseux et combattent la
CONSTIPATION
Cause de maux de tête, mauvaise digestion, manque d'appétit torpeur du foie. — 25c la boîte.
Cie Chimique Franco-Américaine Ltée, Montréal.

Shiloh's Cure
QUICKLY STOPS COUGHS. CURES COLDS. HEALS THE THROAT AND LUNGS. 25 CENTS

Si vous Souffrez du
RHEUMATISME
Lumbago, Névralgie ou n'importe quelle autre douleur, appliquez du Liniment Minard sur l'endroit endolori et le soulagement sera immédiat. Minard est le seule remède dont votre grand'mère faisait usage. Rien ne peut l'égaler.
En vente partout
LINIMENT MINARD
Yarmouth, N.E.

"La Loi de Faillite"
J. A. HEBERT
Syndic Autorisé
Manitoba et Saskatchewan
Comptable et Liquidateur de Faillites
Compétence et diligence apportées dans les règlements de compromis entre débiteurs et créanciers
Bureau chez
J. A. HEBERT & CIE Limitée
265 Avenue du Portage
TEL. A 7647 WINNIPEG

Dr F. LACHANCE
Des Hôpitaux de Paris
Spécialité :
CHIRURGIE ET GYNECOLOGIE
Consultations : de 2 à 5 p.m.
Téléphones :
Bureau: A6207—Résidence N1564
Bureau : Bloc Somerset Chambre 438
Avenue du Portage - WINNIPEG

Dr N.-A. LAURENDEAU
DES HOPITAUX DE NEW-YORK
Spécialité : Chirurgie et maladies de la femme
HEURES DE CONSULTATIONS
1 à 3 heures p.m. 7 à 8 heures p.m.
Visite à l'hôpital St-Boniface tous les matins
Bureau et résidence : 83, rue Ritchot
Tél. Main 1392 Saint-Boniface

LA CORDONNERIE BELGE - St. Boniface
vient d'être transférée
du 76 Avenue Provencher au 84 même Avenue
A l'ancienne place de la pharmacie McRuer, où elle continuera comme par le passé les réparations de chaussures à des prix défiant toute concurrence.
Aperçu de quelques prix:

CHAUSSURES D'HOMMES		CHAUSSURES DE DAMES	
Semelles et talons	$1.25	Semelles et talons	$1.00
Semelles	$1.00	Semelles	$0.75
Talons, cuir ou "Rubber"	$0.35	Talons, cuir ou "Rubber"	$0.25

Bottines d'enfants — Prix suivant la grandeur.
Semelles cousues, 25 cents en plus.
Ouvert de 7 à 9 heures tous les jours et le samedi jusqu'à 11 heures du soir; le lundi à 6 heures seulement.
SHOE SHINE

Dr J R. TASSÉ
M. D., L. M. C. C.
Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Femmes. Voies Urinaires
Bureau — Chambres 441-443 Bloc Somerset, Ave. Portage Winnipeg
Heures de bureau : Winnipeg, le jour: 2 à 5—St-Boniface, le soir: 7 à 8—Tél. A6081
Résidence : 161 Ave Provencher
Télé.: N2671 - St-Boniface

5 BONNES RAISONS
La marque d'huile à Moteur "Imperial Polarine" recommandée pour votre automobile:—
(1) Prévient le frottement et l'usure.
(2) Augmente la force motrice.
(3) Réduit les frais de gazoline.
(4) Diminue la dépréciation.
(5) Donne davantage de lubrification pour le prix qu'elle coute.
Consultez le tableau "Imperial" des recommandations, le guide de graissage par excellence.
IMPERIAL OIL, LIMITED
Fabricants et Distributeurs des Huiles à Moteur "Imperial Polarine", et Distributeurs, au Canada des Huiles "Gargoyle Mobiloil".
IMPERIAL Polarine MADE IN CANADA MOTOR OILS

VIN "ELIXIR TONIQUE" DE J.-EMERY CODERRE, M.D.
LES VÉRITABLES PRÉPARATIONS DU Dr CODERRE PORTENT SA PHOTOGRAPHIE, COMME CI-HAUT, ET SA SIGNATURE, COMME CI-CONTRE, EN CARACTÈRES INDIENS
A L'IODURE DE QUININE IODURÉE
FORMULE: Traité élémentaire de matière médicale et guide pratique des Soeurs de Charité de l'Asile de la Providence.
DOSE:- UN VERRE À VIN, AVANT OU APRÈS LES REPAS.
MANUFACTURÉ PAR LA COMPAGNIE MÉDICALE DU Dr CODERRE, MONTRÉAL.

LE VIN DU Dr CODERRE
Est préparé sous notre direction avec la liqueur d'iodure de quinine iodurée qui en fait la base; et, cet Elixir est administré avec succès depuis plus de 70 ans, comme en fait la preuve le certificat qui suit et signé par les grandes autorités médicales de ce temps-là.
Le vin Elixir Tonique du docteur Coderre est employé dans tous les cas qui réclament l'emploi d'un tonique altérant et peut être continué sans inconvénient.
L'iode qu'il contient en fait le remède par excellence pour remplacer l'huile de foie de morue chez tous les tuberculeux, les rachitiques et les scrofuleux.
Les anémiques, les personnes qui souffrent de maladies de la peau, de dartres, de boutons dans la figure, de démangeaisons, de débilité générale et d'appauvrissement du sang, trouvent dans ce médicament toutes les qualités curatives que les médecins dont les signatures suivent en réclament.
Attestation irrécusable de médecins célèbres, anciens professeurs d'Université bien connus à Montréal par leur science, en faveur de l'Elixir Tonique du Docteur Coderre.
Nous soussignés, médecins, après avoir pris communication de la composition de l'Elixir Tonique du docteur Coderre, tel que ci-dessus, certifions que ce Tonique est préparé avec des substances médicamenteuses propres au traitement de maladies qui réclament l'emploi combiné des agents toniques altérants.
Hector Pelletier, M. D. — Thos. d'Odet d'Orsonnens, M. D. — J. G. Bibaud, M. D.
Alex. Germain, M. D. — J. P. Rottot, M. D. — D. W. Archambault, M. D.
J. A. Roy, M. D. — A. T. Brosseau, M. D. — O. Raymond, M. D.
E. H. Trudel, M. D. — P. A. C. Munro, M. D. — A. P. Delvecchio, M. D.
L. B. Durocher, M. D. — P. Beaubien, M. D.
En vente chez tous les marchands des villes et des campagnes.
COMPAGNIE MEDICALE DU Dr CODERRE, 482, RUE ST-PAUL OUEST, MONTREAL.

Dr L. D. COLLIN
Des hôpitaux de Paris
Spécialité Chirurgie
Bureau 79, avenue Provencher
St-Boniface
Phone N 1739
Heures de consultation 2 à 5 p.m. et 7 à 9 p.m.

CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS
TARIF DES EXCURSIONS D'ETE
POUR
Cote du Pacifique
A travers les Rocheuses, à votre choix, par terre ou mer, aller ou retour. Magnifique voyage par eau de 750 milles entre Prince Rupert, Vancouver, Victoria, Seattle, si vous le désirez.
Dans l'Est du Canada
Par terre ou par eau et par terre. Choix de routes. Voyez Toronto. Le vieux Québec. Les 1000 Iles, les chutes magnifiques de Niagara. Descendez le St-Laurent.
Les trains Canadiens Nationaux traversent les Rocheuses à la plus haute altitude, en vue des plus hauts sommets.
En allant à la Côte, arrêtez vous à
JASPER PARK LODGE
LAC BEAUVERT, JASPER, ALTA.
Ouvert du 15 juin au 15 septembre
Moderne sous tous rapports. Pavillon de danse. Merveilleuse vue sur toutes les montagnes.
A votre retour de l'Est, arrêtez quelques jours à "Minaki Inn" 115 milles à l'est de Winnipeg.
DECIDEZ MAINTENANT de prendre une vacance. Vous vous le devez ainsi qu'à votre famille. Renseignez-vous concernant tarif, réservations, service des trains, etc., de n'importe quel agent. Demandez notre pamphlet des touristes. Gratis.
W. J. QUINLAN
Agent de district pour passagers
WINNIPEG, MAN.
Pour service — Canadian National Railways — Pour confort

Desjardins Freres
Entrepreneurs de Pompes Funèbres
14, rue Victoria — St-Boniface
Tél. N1467
Autos pour funérailles, mariages et baptêmes. Service jour et nuit. Auto-ambulance et autocorbillard sur demande. Maison exclusivement Canadienne-française.

J. E. Provencher J. N. Senez
Tel. Res. N1864
GREAT WEST CONSTRUCTION CO.
ENTREPRENEURS GENERAUX
Tél. Bureau N2371
46 Ave. Provencher—St-Boniface

RESTAURANT PROVENCHER
Félix Montaldo, Prop.
Coin Avenues Taché et Provencher
Toujours en mains: Pâtisseries, Fruits, Bonbons, Tabacs et Cigarettes. Le stock est des mieux assortis et frais.